RÉSULTAT DE LA BAISSE DES PRIX

La pomme en crise ?

Après les producteurs de pomme de terre, c'est au tour de ceux qui cultivent les pommes de se plaindre de l'effondrement des prix. Ces derniers commercialisent actuellement leur production au niveau des marchés de gros entre 20 et 35 DA le kilogramme, soit une baisse de 50% par rapport à l'année dernière à cette même période.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Une situation qui s'explique par la surproduction et l'abondance des pommes. En effet, encouragés par la tendance haussière de l'année dernière, beaucoup de propriétaires de vergers se sont lancés dans la plantation de pommiers sans compter que l'accalmie connue par la région de Larbaâ et de Sidi Moussa a poussé beaucoup de propriétaires de terrains agricoles à reprendre leurs activités après plusieurs années d'arrêt forcé dû au terrorisme qui avait dévasté la région. C'est du moins le constat que font les premiers agriclteurs concernés rencontrés hier à Larbaâ.

«Par rapport à l'année dernière, il est vrai que nous travaillons moins bien. L'année dernière, on vendait les pommes au marché de Bouinan (ex-Rovigo) à 40 DA pour la catégorie 0 et plus de 50 DA pour le gros calibre appelé 00. Cette année, il y a trop de pommes et ceux qui ont misé sur cette filière ne réaliseront pas beaucoup de profit», dit l'un d'entre eux. Les agriculteurs sont-ils pour autant en crise comme leurs compères de la filière pomme de terre ? Non, répond un autre agriculteur résigné qui dit que «lorsqu'on choisit de faire de l'agriculture, on accepte de prendre des risques. Ce n'est pas une science exacte et on ne peut pas être assuré de gagner à tous les coups. Il faut accepter le fait que certaines années, c'est moins rentable que d'autres». Une situation dont ne se plaindra certainement pas le consommateur qui, il y a si peu de temps encore, payait au prix fort les fruits sous prétexte de leur rareté dans un marché totalement désorganisé et en proie à des crises cycliques. De l'avis même des premiers responsables du commerce, les marchés de gros ne répondent à aucune norme et sont souvent à la base de la totale anarchie qui finit par toucher tous les maillons de la chaîne. L'Algérie ne dispose, en effet, que de 42 marchés de gros opérationnels et 9 sont en projet. Sur ces 42 structures, 3 seulement peuvent être considérées comme des marchés de gros. Il s'agit de ceux de Hattatba, de Mostaganem et de Constantine. Ces structures demeurent insuffisantes pour couvrir et organiser le maillage de tout le territoire national, sans compter que lorsque les spéculateurs de tout genre s'en mêlent, plus rien ne va.

N. I.

EMPRUNT OBLIGATAIRE GRAND PUBLIC DE SONELGAZ

Levée de 30 milliards de dinars sur 6 millions d'obligations vendues

Le groupe Sonelgaz a vendu 6 millions d'obligations qui lui ont permis de lever 30 milliards de dinars, après la clôture, le 30 juin dernier, de l'opération emprunt obligataire grand public, lancée le premier du même mois. La cérémonie de clôture aura lieu aujourd'hui à l'hôtel Sofitel.

Lyès Menacer- Alger (Le Soir) - Les fonds levés «serviront au financement d'une partie d'un important plan d'investissement de Sonelgaz et qui permettra, non seulement de répondre à la demande croissante en énergie, mais aussi de moderniser et donc d'améliorer la qualité de service au citoyen», lit-on dans un communiqué diffusé sur le site web du groupe.

Ce nouvel emprunt, le second qui a été lancé par cette entreprise, «reflète la volonté du groupe Sonelgaz de s'orienter continuellement vers le marché financier local et de s'inscrire durablement sur le marché des obligations comme acteur majeur». C'est ce qui explique en fait l'engouement suscité chez les investisseurs qui ont témoigné «de leur solide confiance dans la qualité de crédit du groupe à long terme», a ajouté le document.

Les titres vendus «seront mis sur le marché secondaire. Ils feront l'objet d'une demande d'admission en Bourse dans les 30 jours suivant la levée de l'emprunt». A travers cette option, Sonelgaz manifeste sa volonté de «favoriser la liquidité des obligations et permettre aux souscripteurs d'échanger», rappelant que «ces obligations portent intérêt au taux de 3,75% (la 1re année), 4% (la 2e année), 4,5% (la 3e année), 5% (la 4e année), 5,5% (la 5e année), 6,5% (la 6e année). Les intérêts sont annuels, payables à la date de jouissance de chaque année pendant six (6) ans et pour la première fois à la date de jouissance le 1er juin 2009».

La Sonelgaz s'est réjouie du succès enregistré par l'opération «emprunt obligataire Sonelgaz» et a affirmé avoir atteint le seuil maximum accordé par la Cosob (Commission de surveillance des opérations boursières). «L'opération emprunt obligataire grand public a connu donc un franc succès auprès des opérateurs financiers et des personnes physiques et morales grâce notamment à la BNA, courtier accompagnateur et banque chef de file, et tous les membres du syndicat d'émission : BEA, Cnep banque, BDL, CPA, Badr, BNP Paribas Algérie et Société Générale Algérie», annonce fièrement le groupe.

Par ailleurs, ce nouvel emprunt aura contribué fortement à la redynamisation du marché boursier et des opérations financières, plaçant ainsi, ajoute le communiqué, le groupe sonelgaz en position de leader du marché corporatif algérien, avec 87,55 milliards de dinars levés sur le marché national. Il faut rappeler que durant la période des souscriptions qui s'est étalée du 1er au 30 juin dernier, Sonelgaz a organisé quatre «road shows» à Alger, Oran, Sétif et Ouargla. Ces sorties sur le terrain des dirigeants du groupe Sonelgaz ont été l'occasion pour les nombreux clients et investisseurs d'apprendre un peu plus sur l'emprunt obligataire.

L. M.

BOUIRA

Plus de 400 travailleurs de Lavalin en grève illimitée

Depuis le mardi 1er juillet, ils sont plus de 400 travailleurs au sein de l'entreprise canadienne Lavalin, chargée de la construction de la station de traitement des eaux à Djebbahia, 30 km au nord-ouest de Bouira, pour le futur barrage Koudiate Asserdoune, à enclencher une grève illimitée.

Revendication principale : la reconnaissance de leur syndicat dont le bureau a été élu et installé le 3 juin dernier à l'issue d'une assemblée générale à laquelle avait pris part le représentant de la section locale UGTA de Lakhdaria.

En outre, et d'après ces travailleurs, la grève illimitée a été déclenchée mardi dernier après que l'entreprise Lavalin eut décidé de ne plus renouveler le contrat au président de la section syndicale ainsi qu'à un autre membre du bureau dont les contrats étaient arrivés à terme le 30 juin dernier.

Plusieurs tentatives de régler ce problème ont été menées par le secrétaire général de wilaya de l'UGTA et le directeur de l'inspection de travail de Bouira, en vain.

En attendant, les travailleurs ont décidé de poursuivre leur grève jusqu'à la réintégration des deux responsables syndicaux à leur poste, en leur renouvelant leur contrat, ainsi que la reconnaissance du syndicat UGTA qui a été légalement installé le 3 juin dernier.

Pour rappel, les travailleurs de l'entreprise Lavalin avaient déjà entamé des grèves pour revendiquer leurs droits qu'ils jugent «bafoués». Mais, avec les échecs répétés des négociations, la nécessité de créer un syndicat, pouvant mener à bien sa mission pour la défense des droits des travailleurs, était devenue une urgence.

Rappelons enfin que l'entreprise française Razel, chargée de la construction du barrage Koudiate Asserdoune à Maâla, ainsi que la société chinoise CITIC/CRCC, chargée de la réalisation du tronçon d'autoroute El-Adjiba – El-M'hir sur 16 kilomètres, avaient déjà connu des grèves de travailleurs qui revendiquaient leur droit de constituer un syndicat pouvant défendre leurs droits. Les deux entreprises avaient fini par accepter la constitution de ces syndicats UGTA.

Y. Y.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Hardi et Hammoudi ont le regret de faire part du décès de

Mme Hardi Souad Habiba née Hammoudi

et informent que la levée du corps se fera le dimanche 6 juillet à 12h à la cité des 19 logements, chemin Lakhdar-Manaâ - Mackley - Ben Aknoun. L'enterrement aura lieu au cimetière d'El-Alia

AÏN DEFLA

Trois personnes brûlées dans une explosion de gaz

Mercredi, vers 17h, une explosion de gaz s'est produite au moment où une équipe d'une petite entreprise privée chargée de la réalisation d'un réseau de distribution de gaz naturel au sud de Zougala, dans la commune de Miliana, procédait à l'installation d'une torchère pour l'inauguration du réseau de distribution de gaz qui met fin au calvaire des habitants du flanc sud de la ville de Miliana.

Malheureusement, l'on a dénombré 3 personnes brûlées, l'entrepreneur et ses deux fils.

Selon une source locale, les deux fils souffrent de brûlures de deuxième degré. Ils ont été évacués vers l'hôpital de Douéra, spécialisé dans ce type de blessures.

Le cas du père est moins grave. Heureusement que l'explosion s'est produite à l'air libre, une grande quantité de gaz à basse pression s'est accumulée sur la chaussée et s'est enflammée pour une raison inconnue. Pour déterminer les circonstances précises de cet accident, la brigade de gendarmerie de Miliana a ouvert une enquête.

Toujours est-il, si l'explosion s'était produite en milieu clos, les conséquences auraient été plus lourdes.

Le gaz est très utile, mais il n'en demeure pas moins que son utilisation nécessite un maximum de précaution.

Karim O.

MISE EN ÉCHEC DE LEUR TENTATIVE À PARTIR D'ANNABA

16 harraga interceptés en haute mer

Une tentative d'émigration clandestine a été mise en échec dans la journée de vendredi par les éléments du groupement territorial des gardes-côtes d'Annaba.

Les 16 harraga âgés de 18 à 29 ans, originaires d'Annaba, Skikda, Jijel et El-Tarf, ont pris place à bord d'une embarcation de fortune à partir de la plage de Ouled Barkat, au nord de la ville d'Annaba. Ils ont été signalés en haute mer aux gardes-côtes par un navire battant pavillon étranger, à quelque 65 miles marins (environ 120 km). Ils ont ainsi fait plus que la moitié de la traversée en direction des côtes sud de la Sardaigne (Italie), destination privilégiée des harraga de la région de l'extrême nord-est du pays.

Ramenés au port et déclarés en bonne santé par le médecin de la Protection civile, les harraga seront présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'Annaba qui se prononcera sur leur cas.

Le phénomène de la harga ne semble pas diminuer. Au contraire, il prend des proportions alarmantes avec le début de la saison estivale et donc le retour des conditions météorologiques favorables à ces initiatives insensées.

Il est également encouragé par les quelques échos qui seraient parvenus aux familles de ceux, peu nombreux en vérité, ayant réussi la traversée vers les côtes sud de l'Europe, notamment celles de la Sardaigne.

Mohamed-Ali Khellaf